

Maître d'ouvrage

Communauté de communes Nièvre et Somme

Révision du zonage d'assainissement d'Havernas

Résumé non technique



Personne public responsable du projet :

Nom de la collectivité ou de l'EPCI compétent	Nom de la personne publique responsable
Communauté de commune Nièvre et Somme	Mathieu Coppin, technicien SPANC

Communauté de Communes Nièvre et Somme 1 Allée des Quarante, Parc d'Activités des Hauts du Val de Nièvre BP 30214 - 80 420 FLIXECOURT

Tél.: 03 22 39 40 40

Objet de l'enquête :

La commune d'Havernas a délibéré le 23 juin 2017 pour faire évoluer son zonage d'assainissement de collectif à non-collectif. Ce choix est motivé par le montant élevé des travaux exigés pour le passage à l'assainissement collectif, l'impact sur le prix facturé à l'usager et l'incertitude des subventions allouées par l'Etat et l'Agence de l'eau pour le passage en collectif.

La commune souhaite donc être reclassée en assainissement non collectif pour permettre aux propriétaires désireux d'installer un nouvel équipement d'assainissement autonome d'être éligibles au soutien financier de l'Agence de l'eau.

En application de l'article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes ont l'obligation de délimiter sur leur territoire les zones relevant de « l'assainissement collectif » et les zones relevant de « l'assainissement non collectif ».

L'enquête publique préalable à la délimitation des zones mentionnées à l'article L. 2224-10 est conduite par le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent, dans les formes prévues par les articles R. 123-1 à R. 123-27 du code de l'environnement.

Le dossier soumis à l'enquête comprend un projet de délimitation du zonage d'assainissement non collectif de la commune (territoire d'Havernas), ainsi qu'une notice justifiant le zonage envisagé.

Caractéristiques de la commune :

Havernas est située au nord-ouest d'Amiens, dans la communauté de communes Nièvre et Somme. En 2015, la population totale de la commune s'élevait à 413 habitants. 163 logements étaient recensés sur la commune en 2014.

Caractéristique les plus importantes du projet :

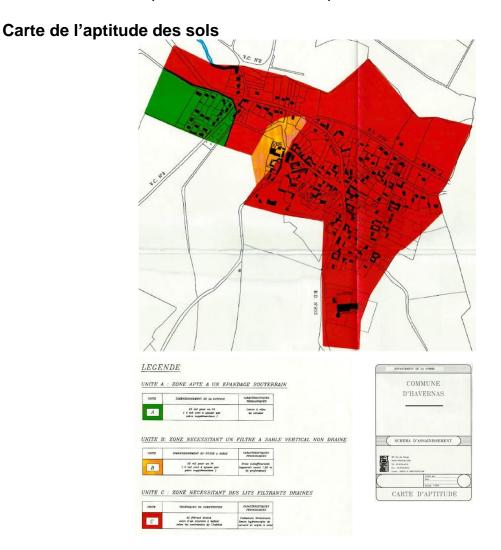
Il convient d'indiquer que la zone concernée par la révision du zonage d'assainissement n'est pas située sur une zone de périmètre de protection de

captage, ni à proximité d'un cours d'eau et ni à proximité de zones naturelles protégées.

Par ailleurs, la démarche engagée de révision doit permettre un retour à la situation initiale d'avant 2015 en permettant aux habitants des résidences concernées de poursuivre la mise aux normes des installations autonomes présentant des défauts.

Par ailleurs, le schéma directeur d'assainissement (validé en 2011) et dont les conclusions sont reprises, indiquait que les contraintes d'habitat sont moyennes sur HAVERNAS et que la réhabilitation en assainissement non collectif est possible sur la commune.

Il démontre aussi la possibilité de mettre en place des filières traditionnelles.



Les contraintes d'habitat sont moyennes sur HAVERNAS. La réhabilitation en assainissement non collectif est possible sur la commune.

Le Conseil Communautaire décide donc de retenir le classement en assainissement non collectif pour toute la commune d'Havernas.